

## Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril 2024 à 20h00 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunion de la CCBI à Le Palais, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

### • MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Hélène JUGEAU, Dominique ROUSSELOT, Soizic LUCAS, Marie THUILLIER.
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLEMENT, Marianne LE POETVIN, François DESARD, Nicole LENOBLE, Stéphane MAUGER.
- Collège des personnalités qualifiées : Pierrick PAINVIN.

### • MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus :
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées :

### • MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN, Katia LE PORT.
- Collège des professionnels : Claude LEBORGNE.
- Collège des personnalités qualifiées : Dorothee GUEGAN.

**Egalement présents :** J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme  
C. BEVAND – Responsable de développement touristique  
G. PAILLET – Responsable administrative, commerciale et qualité

Nombre de conseillers

> en exercice : 21

> présents : 17

> votants : 17

Date de convocation :

le 20 mars 2024

## Délibération n° 2024-04-02-003

### Finances : Compte de gestion 2023

Considérant que le Comité de Direction doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du comptable pour l'année 2023.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Comptable avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par la direction de l'office de tourisme.

Après avoir entendu, Messieurs le Président du Comité de Direction et le Directeur, il est proposé au Comité de Direction d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023 et donc les écritures identiques à celle du compte administratif pour l'année 2023, présentent :

- Un résultat de la section d'investissement arrêté à 119 539,41 euros
- Un résultat de la section de fonctionnement arrêté à 394 082,80 euros.

Ces résultats prennent en compte le résultat de l'exercice précédent incluant les reports votés à l'adoption du budget prévisionnel 2023.

	RESULTAT EXERCICE 2022	Reports 2022	RESULTAT EXERCICE 2023 Fonctionnel	RESULTAT de Clôture 2023 - Budgétaire
INVESTISSEMENT	119 504,11 €	119 504,11 €	35,30 €	119 539,41 €
FONCTIONNEMENT	162 985,16 €	162 985,16 €	231 097,64 €	394 082,80 €

Décision du Comité de Direction :

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le compte de gestion pour 2023 et dont les écritures sont identiques à celle du Compte Administratif 2023.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
Reçu en préfecture le 10/04/2024  
Publié le  
ID : 056-878114107-20240402-20240402003-DE



Fait à Le Palais, le 2 avril 2024

**Pierre-Paul AUBERTIN**  
**Président du Comité de Direction de l'EPIC**  
**Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer**